



Département de l'Ardèche

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

### Séance du 15 novembre 2023

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
49	63

#### Date de convocation

**9 novembre 2023**

**Rivières – Marché « Travaux de fouilles archéologiques préventives dans le cadre de l'opération de travaux de limitation des crues de la Veaine et du Merdarioux »**

**N° de la délibération  
2023-640**

Secrétaire de séance :  
Laëtitia BOURJAT

Le 15 novembre 2023 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à l'Espace des Collines à St-Donat-sur-l'Herbasse sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

**Présents :** MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, M. Denis DEROUX, Mme Amandine DEYGAS, MM. Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mme Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON Mme Annie GUIBERT, MM. Emmanuel GUIRON, Gilbert LA RUSSA, Mmes Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, M. Fabrice LORIOT, Mme Christelle MARION, M. Jean-Louis MORIN, Mmes Lynda MOUISSAT, Stéphanie NOUGUIER, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Charles Henri RIMBERT, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Xavier TRAVERSE, Jean-Paul VALLES, Mme Michèle VICTORY, MM. Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL.

**Excusés :** M. Xavier AUBERT (pouvoir à Mme Annie FOURNIER), M. Laurent BARRUYER (pouvoir à Mme Ingrid RICHIOUD), M. Guy CHOMEL (pouvoir à M. Xavier ANGELI), Mme Valina FAURE (pouvoir à M. Paul BARBARY), Mme Béatrice FOUR (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Patrick FOURCHEGU (pouvoir à M. Pascal BALAY), M. Pierre GUICHARD (pouvoir à Mme Michèle VICTORY), Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE (représentée par son suppléant M. Xavier TRAVERSE), Mme Elisabeth JUNIQUE (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), M. Jean-Michel MONTAGNE (pouvoir à Mme Isabelle FREICHE), Mme Sandrine PEREIRA (pouvoir à Mme Christèle DEFRANCE), M. Régis REYNAUD (pouvoir à son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Vincent ROBIN (représenté par sa suppléante Mme Lynda MOUISSAT), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), M. Jean-Louis WIART (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), Mme Mélanie DONGEY, Mme Myriam FARGE, Mme Muriel FAURE, M. Isabelle GUILLIAUMET, Mme Agnès OREVE, M. Gérard ROBERTON, Mme Anne SCHMITT.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Vu le code de la commande publique et notamment son article R. 2123-1, 1°;

Vu la délibération n°2020-282 du 23 juillet 2020 portant délégation du Conseil d'Agglomération du Président ;

Vu l'arrêté 2021-1222 du 26/10/21 portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive sur l'emprise du Projet de travaux de limitation des crues de la Veaine et du Merdarioux sur la Commune de Marsaz ;

Vu le rapport de diagnostic réalisé par l'INRAP - Direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes remis au Préfet de région le 24 mars 2023 ;

Vu l'arrêté n°2023-1017 du 2 octobre 2023 de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Rhône Alpes portant prescription d'une fouille archéologique préventive ;

Considérant que les investigations archéologiques préventives préconisées par la DRAC sur Chanos-Curson, Chavannes et Marsaz dans le cadre des travaux de limitation des crues de la Veaine et du Merdarioux ont mis à jour une sépulture du XVIe siècle et des bâtiments du XIVe siècle sur la Commune de Marsaz ;

Considérant l'intérêt de ces vestiges, la DRAC Rhône Alpes a prescrit la réalisation d'une fouille archéologique préventive préalablement à la réalisation des travaux ;

Considérant qu'il convient donc de lancer un marché de travaux de fouilles archéologiques préventives dans le cadre de l'opération de travaux de limitation des crues de la Veaine et du Merdarioux sur la Commune de Marsaz ;

Considérant qu'au regard de l'estimation du marché évaluée à 200 000 € HT, il convient de lancer la consultation selon une procédure adaptée en application de l'article R.2123-1-1° du code de la commande publique ;

Considérant que le Service Régional de l'Archéologie (SRA) se réserve le droit de commander des fouilles supplémentaires, le présent marché comporte une tranche ferme et des tranches optionnelles :

- Tranche ferme : fouille et étude de l'ensemble des structures médiévales et modernes, étude géomorphologique / géoarchéologique et analyses paléoenvironnementales.
  
- Tranche optionnelle n°1a : fouille de structures complexes ou densité inattendue
- Tranche optionnelle n°1b : fouille de structures complexes ou densité inattendue
- Tranche optionnelle n°2a : fouille funéraire
- Tranche optionnelle n°2b : fouille funéraire

Considérant que le marché n'est pas alloti ;

Considérant que la durée du marché court de sa notification jusqu'au rendu du rapport final de fouille ;

Considérant que les critères d'analyse des offres sont les suivants :

- 60 points : valeur technique
- 40 points : prix

Considérant l'avis favorable du bureau du 2 novembre 2023 ;

Après en avoir délibéré à :

- 63 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE le principe de cette consultation et les caractéristiques principales du contrat ;
- AUTORISE le lancement de la consultation selon une procédure adaptée ;
- AUTORISE le Président à signer le marché et les avenants nécessaires à l'exécution du marché et tous documents afférents à la présente délibération,
- PRECISE que les crédits sont inscrits au budget,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 15 novembre 2023.